

La troisième motion dont nous sommes saisis est la motion n° 32 qui vise l'article 13. En vertu de cette motion, l'agence doit rendre publics dans un délai raisonnable tous les investissements visant l'établissement ou l'acquisition d'une entreprise auxquels s'applique la présente partie de la loi, et elle doit rendre publics dans les quatorze jours suivant le dépôt de l'avis d'investissement tous les projets d'investissement sujets à l'examen. C'est là une solution manifestement constructive à un très vieux problème.

La quatrième motion dont nous sommes saisis est la motion n° 63 qui vise à modifier l'article 21. Elle porte sur l'avantage net du Canada, autre question absolument cruciale. Dans les quarante-cinq jours suivant la date de réception... le ministre envoie au demandeur un avis l'informant qu'après avoir pris en considération les renseignements, engagements et observations qui lui ont été remis par l'agence en conformité avec l'article en question, il est d'avis que l'investissement sera vraisemblablement à l'avantage net du Canada. C'est la condition essentielle à respecter lorsqu'il s'agit de décider s'il faut autoriser l'investissement: y aura-t-il un avantage net pour les Canadiens? Nous proposons d'ajouter les mots suivants:

... le ministre rend sa décision publique, en précisant notamment tous les engagements pris relativement à l'investissement.

C'est une exigence bien raisonnable.

La cinquième motion porte le n° 69 et tend à amender l'article 22. Elle se lit comme suit:

«rieur du même délai et rend sa décision publique, en précisant notamment tous les engagements pris par ce dernier.

Encore là, c'est tout à fait essentiel. Incontestablement, tout engagement doit être rendu public et la population, qui est la première concernée parce que des personnes vont perdre leur emploi s'il se prend des décisions peu judicieuses, doit recevoir l'information pertinente.

Pourquoi cela ne se fait-il pas? Il y a eu assurément au sein du parti conservateur des personnes qui se sont prononcées par le passé en faveur de la transparence des gouvernements. On a parlé du regretté Walter Baker qui a été sans contredit un chef de file à cet égard. Il a parlé avec conviction, les dernières années où il a été à la Chambre, de la nécessité de faire connaître tous les faits, de rendre le système démocratique efficace, de ne rien camoufler, de donner au public l'information nécessaire. Toutes ces recommandations étaient sensées et nous nous demandons pourquoi le gouvernement ne suit pas les conseils de ses propres chefs de file et ne donne pas suite à de telles propositions qui ont été faites par le passé.

Quand le projet de loi a été à l'étude au comité, des personnes sont venues témoigner et plaider en faveur de la transparence dans les délibérations. Je voudrais citer, en particulier, Gorse Howarth, un ancien commissaire de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui a comparu devant le comité:

La critique la plus révélatrice, du moins en ce qui me concerne, c'est le fait que toute la procédure se déroulait dans le secret. Les gens ont utilisé des expressions comme «méthodes arbitraires» et le reste.

Pourquoi l'ont-ils fait? Parce que selon ce commissaire, l'Agence d'examen de l'investissement étranger devait fonctionner en secret. Non pas qu'elle veuille nécessairement cacher une chose en particulier, mais pour reprendre à nouveau ses termes:

### *Investissement Canada—Loi*

La vérité, c'est que, étant donné la façon dont cette loi était rédigée le gouvernement et l'agence étaient obligés de tout dissimuler au public.

Ce qui l'inquiétait, c'était le libellé actuel de la loi; voici:

A mon avis, cela va continuer si on conserve le libellé du nouveau projet de loi. Il est tout aussi nécessaire de conserver le caractère confidentiel. Pratiquement tous les renseignements qui étaient considérés comme confidentiels en vertu de l'ancienne Loi sur l'examen de l'investissement étranger le sont encore en vertu du nouveau projet de loi. Ainsi, si les choses demeurent, le Parlement, le gouvernement, l'agence, et tout le monde peuvent s'attendre tôt ou tard à ce que après la brève satisfaction du début on se mette à reprocher à toute l'affaire d'être entourée du plus grand secret. Les critiques seront peut-être encore plus sévères, du fait que le gouvernement, si je ne m'abuse, a promis d'être plus franc envers la population.

Voilà quelqu'un qui écoute les promesses électorales et les interventions des conservateurs dans l'opposition. En vérité, nous avons eu droit à bien des sermons sur la franchise et la civilité et d'autres principes nobles lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition et on ne peut que souhaiter qu'ils lisent leurs propres discours et les mettent en pratique lorsqu'ils rédigent leurs projets de loi.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) devrait savoir qu'il ne doit pas passer entre le député qui intervient et la présidence. Il l'a fait à deux reprises et je tiens à le lui signaler.

**M. Axworthy:** Veuillez m'excuser, monsieur le Président.

**Mme McDonald:** Monsieur le Président, les députés conservateurs qui sont intervenus jusqu'à maintenant, dont l'un il y a très peu de temps, ont amorcé certaines questions plus larges et j'estime devoir, en terminant, faire quelques observations à leur sujet. Un conservateur notamment a exposé avec fougue les raisons pour lesquelles il nous faut plus d'investissements étrangers. D'aucuns ont déclaré que l'investissement étranger et l'investissement canadien étaient égaux. En tant que néo-démocrate, comment puis-je être contre l'égalité? Eh bien, je voudrais rappeler à la Chambre que cette égalité n'existe pas. Ces deux types d'investissements jouent un rôle bien différent au Canada. Il serait bon que l'investissement étranger ait les mêmes répercussions que l'investissement canadien. Si l'investissement étranger pouvait créer autant d'emplois que le prétendent les conservateurs à l'heure actuelle, notre taux de chômage serait probablement le plus bas au monde. Depuis quelques décennies, l'investissement étranger ne cesse de croître au Canada, ce qui ne nous a pas empêchés d'avoir un taux de chômage extrêmement élevé. En fait, notre taux de chômage est supérieur à celui de bien d'autres pays qui sont beaucoup plus méfiants à l'égard de l'investissement étranger. Si l'investissement étranger était synonyme de création d'emplois, nous aurions plus d'emplois qu'il ne nous en faut.

Je tiens à signaler le vif sentiment d'exaspération que ressentent les gens d'un bout à l'autre du pays. Le groupe d'action sur l'emploi que le caucus néo-démocrate a consulté récemment s'inquiétait énormément de l'investissement étranger. Il jugeait que les décisions étaient prises en secret et il craignait que les sociétés étrangères ne viennent s'établir dans leurs localités que pour réaliser des profits, puis s'en aller, en les laissant dépourvus. Bref, il s'agissait là d'investissements qui ne seraient pas profitables à la localité et les intéressés se sentaient impuissants.